

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01^{er} avril 2025

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Madame Lise Raveneau, Messieurs Daniel Laubuge, Alain Lacombe, adjoints

Mesdames et Messieurs Cédric Biale, Judith Carteret, René Eyraud, Claire Hénon, Patrick Martin, Laurence Prout, Franck Ricard, Isabelle Soubiale

Absents excusés : M. Williams Pauchet, Mme Isabelle Martin qui a donné pouvoir à M. Patrick Martin, M. Alain Villesuzanne qui a donné pouvoir à M. Franck Ricard

Secrétaire de séance : M. Alain Lacombe

En présence de : Mme Sandra Paillot

Monsieur Alain Lacombe est désigné par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 Délibérations :
 - Vote des taux d'imposition 2025
 - Vote des budgets primitifs 2025 : CCAS, lotissement et budget principal
 - Demande de subvention LEADER : aménagement Place de la Treille
 - Demande de fonds de concours CCICP : travaux ADAP
 - Proposition d'achat par la commune des parcelles AA 146 et AA 100
- 3 Présentation du rapport d'activités de la CCICP
Questions diverses : - présentation du projet d'accompagnement recherche d'emploi de Mme Le Romanser

Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 février 2025 :

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Adoption du budget primitif 2024- CCAS

C'est un budget avec uniquement du fonctionnement.

2025.03:

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre à :
8 257.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 5 VOIX

Vote des taux d'imposition 2025

Nous avons de très fortes hausses sur des dépenses incompressibles (électricité, gaz, alimentation, salaires). L'augmentation des recettes ne comble pas l'augmentation des dépenses. De nouvelles recettes devraient arriver dès 2026. Il va vraiment falloir revoir les dépenses à la baisse, comme pour les ménages. Pour cette année, les projets sont moins ambitieux par rapport à l'an passé où les 5 projets se sont enchainés, Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux.

2025.04.15-01 :

Monsieur le Maire propose de maintenir sur 2025 les taux 2024.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** de maintenir ses taux pour 2025 à savoir :
 - Taxe foncière : 43.00 %
 - Taxe foncière non bâti : 59.60 %
 - Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 14.58%

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Adoption du budget primitif 2025- lotissement

Un terrain vient d'être vendu.

2025.04.15-02 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2025 du lotissement « Les Pradoux » qui s'équilibre à :
 - 230 972.06 € en dépenses et 238 146.25 € de recettes de fonctionnement
 - 342 521.51 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX

Adoption du budget primitif 2025- commune

La location du multiple rural s'achève en juin, mais nous avons désormais la location du cabinet de kinésithérapie. On a fait poser une ligne téléphonique à la salle des fêtes car c'est une obligation de la commission de sécurité. Les cotisations CNRACL (Cotisation retraite) vont augmenter de 3% / an pendant 4 ans, ce qui est énorme.

Quant aux subventions, Madame la Préfète nous a autorisé à percevoir plus de 90% de subventions pour la Place de la Treille (normalement plafonnée à 80%).

Il va falloir changer le Kangoo. On a fait une proposition d'achat pour un véhicule réformé du parc. On prévoit la construction du local pétanque et la rénovation de la maison Balais. Un emprunt de 180 000 € est prévu pour ces travaux. L'emprunt était déjà prévu l'an passé et on ne l'a pas fait.

Il va falloir rembourser en fin d'année le crédit à court terme de 300 000 € souscrit pour la place de la Treille.

Un point est fait sur l'évolution des dépenses depuis 2020 sur certains postes à consommation quasiment identique : l'électricité (+60%), le gaz (+150%), les assurances (+57%), carburant (+95%), alimentation (+67%), le personnel (+28%).

Les charges de personnel augmentent à personnel égal, il y a eu l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des carrières, etc... des dispositions qui sont décidées par l'Etat mais sans aucune contrepartie financière.

La hausse des recettes ne couvre pas ces augmentations.

2025.04.15-03 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre à :
1 022 753.85 € en dépenses et recettes de fonctionnement
881 082.17 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX

Demande de subvention Leader- Aménagement place de la Treille

C'est une délibération pour régulariser. La somme a été validée par la Région.

2025.04.15-04 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la Place de la Treille, qui s'établit à 353 047.54 € HT.

Il précise qu'il est possible d'obtenir une subvention du LEADER pour la partie « cheminements piétonniers » pour la somme de 43 218 €.

Considérant l'arrêté du 19 février 2025 de la Préfète de la Dordogne portant dérogation au plafond de 80% de subventions publiques et au minimum de 20% d'autofinancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet d'aménagement de la place de la Treille
- **adopte** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
travaux	353 047.54 €	Fonds vert	59 643.00 €	16.89 %
		DETR	123 672.00 €	35.03 %
		Agence de l'eau	85 425.00 €	24.20 %
		leader	43 218.00 €	12.24 %
		autofinancement	41 089.54 €	11.64 %
TOTAL	353 047.54 €		353 047.54 €	100 %

- **donne** mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives afférentes au projet.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX

Demande de fonds de concours CCICP- Travaux ADAP

Il s'agit là aussi d'une délibération de régularisation. Les travaux d'accessibilité ont été faits dans nos bâtiments communaux, et un fonds de concours avait été prévu au départ par la communauté de communes.

2025.04.15-05 :

Vu la loi N°2005-102 du 11 février 2015 portant obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap avant le 01 janvier 2015

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et ses textes d'application créant un nouveau dispositif avec de nouveaux délais : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)

Vu l'engagement de la communauté de communes du Mussidanais en Périgord dans une démarche d'accessibilité par l'élaboration d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) en 2013

Dans le cadre de la démarche communautaire, la commune de Saint Front de Pradoux a souhaité rendre accessible ses ERP.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet. Il rajoute que la Communauté de Communes a validé sa participation à hauteur de 5 652.50 € (délibération du 21 février 2018)

Dépenses	En HT	Recettes		
mairie	2 176.00	FIPHFP	1 698.00	4.18 %
Salle des fêtes et cantine	8 638.40	DETR	6 029.34	14.85 %
Salle des jeunes	11 133.00	Contrat de territoire	6 668.00	16.4 %
gymnase	18 637.86	CCICP	5 652.50	13.92 %
		autofinancement	20 537.42	50.65 %
TOTAL	40 585.26 €		40 585.26 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le projet ADAP
- adopte le plan de financement
- donne mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives afférentes au projet.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Acte en la forme administrative- achat de parcelles AA 146 et 100

Ces terrains sont proposés à la vente par Jean Pierre Mazeau. Ils sont intéressants car ils sont situés à côté du dépôt municipal et du cimetière.

2025.04.15-06 :

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean Pierre Mazeau se propose de vendre à la commune les parcelles AA 146 (4 884 m²) et AA 100 (285 m²) attenantes à l'ancien dépôt municipal pour la somme de 1 000 €.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il serait plus avantageux d'effectuer cet achat sous la forme d'acte administratif.

PV du 14.04.2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne M. LACOMBE Alain, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

2025.04.15-07 : Présentation du rapport d'activités de la CCICP- Exercice 2024

Conformément à l'article 40 de la loi n°99 586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** de cette présentation

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Présentation du projet d'accompagnement recherche d'emploi de Mme Le Romanser

Julie le Romanser se propose d'aider les gens de Saint Front en recherche d'emploi en faisant des ateliers le samedi matin afin de les relancer dans le monde du travail.

Questions diverses :

- **cabinet dentaire :**

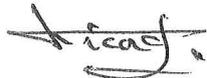
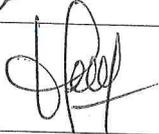
L'architecte de l'ATD va venir le pour faire un avant-projet. Cela nous permettra de connaître le coût. Il faudra ensuite choisir un architecte, puis déposer le permis de construire, passer un marché public, choisir les entreprises, donc cela va prendre un certain temps.

- **Barnum :**

Isabelle Soubiale demande si les barnums peuvent être prêtés. Monsieur le Maire rappelle que les barnums appartiennent au Comité des fêtes et à l'amicale laïque. Donc c'est à ces associations de voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Nom	signature	Nom	signature	Nom	signature
Biale Cédric		Lacombe Alain		Prout Laurence	

Carteret Judith		Laubuge Daniel		Raveneau Lise	
Crouzille Pierre André		Martin Isabelle		Ricard Franck	
Eyraud René		Martin Patrick		Soubiale Isabelle	
Hénon Claire		Pauchet Williams		Villesuzanne Alain	